

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **LES NEWS 24**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue des Francs

N° : 79

Boîte :

Code postal : 1040

Commune : Etterbeek

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0711.723.741

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

13-01-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 26-06-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.3, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.1, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.8, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Scalais CécileRue Berkendael 195
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

Pierrard Denisvice-président exécutif
Avenue Grand Air 17 A
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

le Hodey FrançoisPrésident exécutif
Avenue Lequime 58 A
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2024-05-27

Président du Conseil d'Administration

Ludovicy Jean-Michelrue Floribert 6
4050 Chaudfontaine
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-10-19

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

BEERLANDT JohanAvenue Louise 397 b009
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-20

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

Buxant MartinArmand Huysmanslaan 80 RC
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-10-10

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

le Hodey PatriceAvenue Bon Air 17
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

Rion PierreRue de Mellemont 38
1360 Perwez
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-12-21

Fin de mandat : 2024-05-27

Administrateur

Vandenberghe RikKipdorpest 60
2000 Antwerpen
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-10-19

Fin de mandat : 2022-10-20

Administrateur

RSM InterAudit SRL (B-00091)

0436391122

Chaussée de Waterloo 1151

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-01

Fin de mandat : 2024-12-31

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

De Grand Ry Bernard (A01051)

Lozenberg 22 2

1932 Sint-Stevens-Woluwe

BELGIQUE

Delacroix Marie (A02141)

Lozenberg 22 2

1932 Sint-Stevens-Woluwe

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>21.813</u>	<u>50.897</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.696.662</u>	<u>766.415</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	6.838	15.955
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	<u>1.689.774</u>	<u>750.461</u>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	36.421	39.076
Mobilier et matériel roulant		24	29.172	58.800
Location-financement et droits similaires		25	1.200.730	424.004
Autres immobilisations corporelles		26	423.451	228.581
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	50	
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	50	
Actions et parts		284	50	
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	890.919	2.182.046
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	685.699	511.210
Créances commerciales		40	472.733	450.798
Autres créances		41	212.967	60.412
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		50
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		50
Valeurs disponibles		54/58	453	1.662.028
Comptes de régularisation	6.6	490/1	204.767	8.758
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.609.393	2.999.358

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	-2.163.428	307.352
Capital souscrit		10/11	11.350.000	9.850.000
Capital non appelé		10	11.350.000	9.850.000
En dehors du capital		100	11.350.000	11.350.000
Primes d'émission		101		1.500.000
Autres		11		
Plus-values de réévaluation		1100/10		
		1109/19		
Réserves		12		
Réserves indisponibles		13		
Réserve légale		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		130		
Acquisition d'actions propres		1311		
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-13.513.428	-9.542.648
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		6.8 164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	4.772.821	2.692.006
Dettes à plus d'un an	6.9	17	2.012.233	1.423.764
Dettes financières		170/4	2.012.233	1.423.764
Emprunts subordonnés		170	693.271	693.271
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	1.018.962	430.493
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	300.000	300.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	2.726.053	1.060.672
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	435.040	262.970
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.800.327	659.011
Fournisseurs		440/4	1.800.327	659.011
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	252.397	138.097
Impôts		450/3	46.632	894
Rémunérations et charges sociales		454/9	205.765	137.204
Autres dettes		47/48	238.288	594
Comptes de régularisation	6.9	492/3	34.535	207.569
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.609.393	2.999.358

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	3.038.393	2.505.777
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.449.221	2.497.736
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	583.171	8.041
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	6.000	
		60/66A	6.950.397	5.899.895
Coût des ventes et des prestations		60		
Approvisionnements et marchandises		600/8		
Achats		609		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	5.083.887	4.435.387
Services et biens divers	(+)/(-)	6.10 62	1.258.062	1.102.320
Rémunérations, charges sociales et pensions		630	394.907	354.770
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		6.10 631/4		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 640/8	7.796	7.419
Autres charges d'exploitation		649		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6.12 66A	205.744	
Charges d'exploitation non récurrentes		9901	-3.912.005	-3.394.118
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)			

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	2	1.000.830
Produits financiers récurrents		75	2	59
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	2	59
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		1.000.771
Charges financières		65/66B	57.672	65.481
Charges financières récurrentes	6.11	65	57.672	65.481
Charges des dettes		650	52.790	64.044
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	4.882	1.437
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-3.969.675	-2.458.769
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	1.106	331
Impôts		670/3	1.106	389
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		57
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-3.970.780	-2.459.101
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-3.970.780	-2.459.101

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-13.513.428	-9.542.648
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-3.970.780	-2.459.101
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-9.542.648	-7.083.547
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-13.513.428	-9.542.648
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice		Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX		50.897
Mutations de l'exercice				
Nouveaux frais engagés	8002			
Amortissements	8003	29.084		
Autres	8004		(+)/(-)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	21.813		
Dont				
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	21.813		
Frais de restructuration	204			

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	45.585
8021		
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	45.585	
8121P	XXXXXXXXXX	29.630
8071	9.117	
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121	38.747	
81311	6.838	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	108.384
8162	17.742	
8172		
(+)/(-) 8182		
8192	126.126	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	69.308
8272	20.397	
8282		
8292		
8302		
(+)/(-) 8312		
8322	89.705	
(23)	36.421	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	101.789
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	101.789	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	42.989
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	29.628	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	72.617	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	29.172	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	1.211.440

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8164	1.054.152	
------	-----------	--

Cessions et désaffectations

8174		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8184		
--------------	--	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8194	2.265.592	
------	-----------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8254P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8214		
------	--	--

Acquises de tiers

8224		
------	--	--

Annulées

8234		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8244		
--------------	--	--

Plus-values au terme de l'exercice

8254		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324P	XXXXXXXXXX	787.436
-------	------------	---------

Mutations de l'exercice

Actés

8274	277.426	
------	---------	--

Repris

8284		
------	--	--

Acquis de tiers

8294		
------	--	--

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8304		
------	--	--

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8314		
--------------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324	1.064.862	
------	-----------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(25)	<u>1.200.730</u>	
------	------------------	--

DONT

Terrains et constructions

250		
-----	--	--

Installations, machines et outillage

251	1.200.730	
-----	-----------	--

Mobilier et matériel roulant

252		
-----	--	--

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	338.407

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165	429.870	
------	---------	--

Cessions et désaffectations

8175		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8185		
------	--	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8195	768.277	
------	---------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8255P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8215		
------	--	--

Acquises de tiers

8225		
------	--	--

Annulées

8235		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8245		
------	--	--

Plus-values au terme de l'exercice

8255		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325P	XXXXXXXXXX	109.827
-------	------------	---------

Mutations de l'exercice

Actés

8275	234.999	
------	---------	--

Repris

8285		
------	--	--

Acquis de tiers

8295		
------	--	--

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305		
------	--	--

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8315		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325	344.826	
------	---------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(26)	423.451	
------	---------	--

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	50	
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	50	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	50	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		50
8681		50
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter

Exercice
204.767

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions
actions

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	11.350.000
(100)	11.350.000	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	3.000.000	15.552.000
8702	XXXXXXXXXX	15.552.000
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

Actionnariat de la société à la date de clôture de ses comptes		
Martin Buxant avenue Armand Huysmans 80RC 1050 Bruxelles Belgique	28.745,00	0,14%
1954 srl rue Gachard 68 1050 Bruxelles NE 0644 676 351	166.367,00	0,80%
Ice Patrimoniaux sr place Mac-Auliffe 35 6600 Bastogne NE0674517808	266.367,00	1,28%
Belfius Insurance SA place Charles Roger 11 1210 Bruxelles NE 0405764	3.479.681,00	16,78%
Besix group SA avenue des Communautés 100 1200 Woluwe-St-Lambert NE 0400459154	1.943.143,00	9,37%
IPM group SA rue des Francs 79 1040 Bruxelles NE 0403 508 716	14.101.697,00	68,01%
Finance & Invest Brussels SA rue aux Laines 70 1000 Bruxelles NE 0426 936 986	750.000,00	3,62%
Total	20.736.000,00	100,00%

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	435.040
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	435.040
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	(42)	435.040
--	------	----------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	2.012.233
Emprunts subordonnés	8812	693.271
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	1.018.962
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	300.000
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	2.012.233
--	------	------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	
--	------	--

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	1.454.002
8932	
8942	
8952	1.454.002
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	1.454.002

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	46.077
450	556
9076	
9077	205.765

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Produit à reporter

Exercice
34.535

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité
CA

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	2.449.221	2.497.736
740	583.171	2.985
9086	28	27
9087	27,6	23,3
9088	43.285	40.243
620	919.765	844.816
621	214.299	198.322
622	1.468	1.496
623	122.531	57.686
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	7.796	7.419
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	6	5
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	6	5
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	2.526	2.292
Frais pour la société	617	132.477	99.259

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Frais bancaires

Frais financiers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754	2	59
6501		36.542
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	3.848	34
655		
	1.035	695
		707

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	6.000	1.000.771
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	6.000	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	6.000	
Produits financiers non récurrents	(76B)		1.000.771
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		1.000.771
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	205.744	
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	205.744	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	205.744	
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DNA

Codes	Exercice
9134	686
9135	130
9136	
9137	556
9138	420
9139	420
9140	
	59.935

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	13.787.817
9142	13.787.817
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.025.584	916.311
9146	594.164	574.229
9147	186.452	174.209
9148	1.294	1.023

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Option d'achat leasing matériel studio
La garantie locative

Exercice
22.885
47.155

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291	151	
9301		
9311	151	
9321		
9331		
9341		
9351	781.827	
9361		
9371	781.827	
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Il n'y pas d'intérêts prévus

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	965
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	11.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

SA IPM Group NV
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
0403508716
rue des Francs 79
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Conformément à l'Art. 3:6 de l'A.R. du 29.04.2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA), l'évaluation de l'inventaire visé à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique.

Les perspectives étant favorables, les comptes ont été établis sur base du maintien des règles de continuité conformément à l'article 96 §6 du code des sociétés.

REGLES GENERALES

Les principes généraux contenus dans l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA). Les règles qui suivent ne disposent que pour les modes d'évaluation laissés à l'appréciation des entreprises. Le Conseil se réserve la possibilité de déroger à ces règles chaque fois que la loi fiscale autorisera des prises en charge ou des immunités spéciales.

Toutes modifications ou dérogations feront l'objet d'une décision motivée du Conseil d'administration.

ACTIF DU BILAN

I. Frais d'établissement

Il s'agit des frais de constitution ou d'augmentation de capital, des frais d'émission d'emprunts, ainsi que les frais de restructuration (prépensions - bulletin n 6 de la Commission des Normes Comptables).

Ces frais sont amortis en 5 ans.

II. Immobilisations incorporelles

Ces actifs sont valorisés à leur coût de revient ou à leur valeur d'utilisation si celle-ci est inférieure Art 3:38 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA), majoré d'éventuels intérêts intercalaires.

Il s'agit :-des frais de développements :

- " des concessions, brevets, licences, savoir faire, marques et droits similaires (Logiciels);
- " du Goodwill.

Durée de l'amortissement :

- " -Logiciels informatiques : 5 ans.
- " -Développements de sites internet : 3 ou 5 ans à partir de la mise en production en fonction de la durée de vie de l'investissement.
- " -Développements programmes informatiques : 3 ou 5 ans à partir de la mise en production en fonction de la durée de vie de l'investissement
- " -Goodwill (Fonds de commerce, manchettes (titre du journal) : 5 ans

III. Immobilisations corporelles

La valeur d'entrée en comptabilité correspond à la valeur d'acquisition en cas d'achat plus tous les frais accessoires s'y référant et les éventuels intérêts intercalaires. Cette valeur peut encore être celle des actifs reçus par voie d'apport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux fiscalement admis et décrits dans les rubriques ci-dessous, sauf exception, ils sont calculés à partir du mois de mise en production de l'investissement.

Cependant, le Conseil peut pratiquer des amortissements complémentaires ou accélérés pour les biens qui viendraient à se déprécier pour des raisons économiques ou technologiques, qui seraient usés prématurément ou qui seraient désaffectés.

Lorsque des dérogations sont appliquées, il en sera fait mention dans l'annexe du bilan.

Taux d'amortissements :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
2. Immobilisations incorporelles ..	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *	L	NR	20.00 - 33.33	0.00 - 0.00
5. Matériel roulant *				
6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
7. Autres immobilisations corp. * ..	L	NR	10.00 - 10.00	0.00 - 0.00

*Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

V. Immobilisations financières

A l'origine, les participations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport à l'exclusion des frais qui s'y rapportent.

A la fin de chaque exercice, le conseil détermine une valeur estimative de chaque participation suivant les critères d'évaluation définis ci-dessous. Il procède ensuite, le cas échéant, à la modification des valeurs comptables, soit d'origine, soit déjà modifiées, en suivant les règles décrites ci-après.

Le choix du critère est arrêté par le Conseil, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, en fonction des caractéristiques du titre considéré.

Lorsque le critère adopté cesse d'être significatif, celui-ci est abandonné. Une mention spéciale sera faite dans l'annexe.

Les critères d'évaluation :

" Filiales et sous-filiales

On tiendra compte d'une des valeurs suivantes ou la moyenne de deux ou plusieurs d'entre elles pour chaque participation :

- o valeur de l'actif net comptable
- o valeur de réalisation de la participation
- o valeur de souscription dans le cas de nouveaux titres de sociétés existantes ou de titres de sociétés récemment constituées
- o valeur boursière dans le cas où le marché et le cours sont significatifs
- o valeur patrimoniale c'est-à-dire l'actif net comptable réévalué
- o valeur établie par un expert tiers
- o valeur établie sur un calcul DCA ou de multiples

" Sociétés liées (autres que filiales)

Il sera procédé avec les autres sociétés du groupe détenant une participation dans l'entreprise commune, une évaluation unique selon les critères repris au point précédent et sans préjudice à l'autonomie des conseils d'administration concernés.

" Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

- o Autres immobilisations financières.

Les titres seront traités comme suit :

les titres cotés : pour les titres cotés dont le cours et le marché sont jugés significatifs, c'est le dernier cours de l'exercice qui est utilisé;

les titres non cotés : pour les titres non cotés ou pour ceux dont le marché et le cours ne sont pas significatifs, les mêmes critères d'évaluation repris pour les titres des entreprises liées seront d'application.

Modifications des valeurs comptables :

Il ne sera procédé à des réductions de valeur, à des réévaluations et des reprises de réduction au-delà des valeurs initiales et suivant les critères adoptés ci-dessus que si, de l'avis du conseil, les moins-values observées ont un caractère durable.

Dans ce cas, les réductions de valeur et les reprises de réduction seront portées respectivement au débit et au crédit du compte de résultats.

Quant aux réévaluations au-delà des valeurs initiales, celles-ci seront portées au crédit du compte de réévaluations visé à la rubrique III du passif, jusqu'à réalisation des titres.

Toute réduction faisant suite à une telle réévaluation sera portée au débit du compte de résultats.

Le Conseil note que les réévaluations de titres sont toujours facultatives.

VI. Créances

Lorsque le débiteur est une entreprise liée ou avec laquelle il existe un lien de participation et lorsque les créances ont pour but de soutenir durablement l'activité, celles-ci seront classées dans les immobilisations financières.

Des réductions de valeur sont actées sur les créances classées en immobilisations financières comme sur les autres créances à un an au plus dans les cas suivants :

- " état d'insolvabilité évident indépendant d'une faillite ou d'un concordat dans la mesure où la récupération devient vraiment improbable;
- " faillite ou concordat du débiteur dans la mesure où le dividende escompté dans la masse est insuffisant;
- " baisse du cours de la devise dans laquelle est libellée la créance;
- " réalisation d'une condition ou d'un événement résolutoire de tout ou partie de la créance;

Les pourcentages de réduction de valeur de créances (hors TVA) sont :

- " faillite et concordat 100 %
- " dossiers à l'avocat 80 %
- " dossiers en recouvrement 50 %

VII. Les stocks

Les entrées sont valorisées au prix d'acquisition + frais et les sorties sont valorisées au prix moyen pondéré.

IX. Valeurs disponibles

Une réduction de valeur est actée en cas de baisse des cours de change sur les avoirs libellés en devises étrangères.

Les avoirs en devises sont estimés au dernier cours utile du mois.

IX. Comptes de régularisation

Afin de respecter l'annualité des charges et produits, les comptes de régularisation, tant au passif qu'à l'actif, sont utilisés pour affecter à un exercice ultérieur les prorata de charges à reporter ou à l'exercice considéré les prorata de produits non encore perçus, avec application de la règle proportionnelle en cas d'imputation pour partie.

Documentaires : Les documentaires sont comptabilisés à leur coûts d'acquisition, en ce compris les commissions d'intermédiaires. Le coût d'acquisition est pris en charge au rythme des diffusions : 40% lors de la première diffusion, 40% six mois plus tard à la deuxième diffusion et le solde de 20% encore trois mois plus tard lors de la troisième diffusion.

PASSIF DU BILAN

III. Plus-value de réévaluation

Toute plus-value actée sera compensée par une imputation équivalente dans le compte de passif "plus-value de réévaluation" et n'en sera extournée qu'en cas de réalisation du bien auquel elle se rapporte.

VII. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et des charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir. Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée des charges et des risques pour lesquelles elles ont été constituées.

Engagement résultant de prévisions conventionnelles : afin de respecter l'article 3:32 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA), il est décidé de prendre en charge dans l'exercice le montant des engagements de prévision que la société a souscrits.

L'estimation de cette provision est faite en estimant la charge réelle de chaque prévision jusqu'à l'âge de la pension. Cette provision est à réévaluer chaque année. Elle peut faire l'objet d'un calcul d'actualisation couplée à une table de mortalité. La provision initiale est activée et amortie en 5 ans.

VIII. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Toutefois, cette rubrique comprendra en outre des provisions pour faire face aux impôts de l'exercice et aux dettes de caractère social attribuables à des prestations accomplies par le personnel durant l'exercice écoulé mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice suivant.

X. Comptes de régularisation

COMPTES DE RESULTAT

Les recettes des paris sont comptabilisées en net. Le chiffre d'affaires est égal au montant des mises des joueurs minoré du montant de leurs gains.

ENGAGEMENTS ET RECOURS

Les engagements et recours sont évalués au montant résiduel figurant dans les actes par lesquels ils ont été souscrits par la société au profit des tiers.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

2.Continuité

Sur base des perspectives 2023 décrites ci-après, les comptes 2022 ont été établis dans une approche de continuité.

6.Perspectives 2023

A l'approche de 2023, le rythme de transformation s'accélère : une nouvelle forme d'émission matinale et moins couteuse est faite avec LN radio (chaîne de IPM Group), la programmation systématique des documentaires instaurée en septembre 2022 s'intensifie et permet de réduire les coûts de production, la production d'émissions fortes en access et prime time permet d'augmenter la part de marché, une redynamisation du team commercial Brand doit permettre de développer les revenus de sponsoring un plan de réduction des coûts est mis en œuvre. L'objectif est de réduire les pertes dans une optique de break-even en 2024.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



SA Les News 24

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles
numéro d'entreprise 0711.723.741

Rapport de Gestion Exercice 2022

du conseil d'administration du 12 mai 2023 à
l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai à 17h

La société LN24 est l'éditeur d'un programme de télévision unique en Fédération Wallonie Bruxelles, spécialisé dans l'information, la culture, les débats et les documentaires.

LN24 a été lancée en septembre 2019. En décembre 2021, IPM Group s'est rajouté à son actionnariat historique et a pris le contrôle de la société avec pour objectif d'atteindre le break-even fin 2024.

1. L'année 2022

L'année 2022 se termine avec une augmentation de la perte d'exploitation à 3.912.005€ contre une perte de 3.394.119€ en 2021.

L'année a constitué un tournant à divers égards pour notre société :

- Faisant face à un problème structurel important, la part de marché de LN24 est trop petite pour pouvoir être rentable, et sa grille de programmes ne lui permettra pas d'atteindre le seuil des 3 % de part de marché sans une refonte complète.
- En février 2022 éclate la crise Russo-Ukrainienne qui a également eu pour conséquence une régression générale du marché publicitaire.
- Une nouvelle équipe de direction avec une organisation professionnelle est mise en place pour mieux contrôler les leviers de rentabilité.
- La société obtient des réalisations importantes : la construction des studios et le déménagement ultra rapide, une première révision de la grille des programmes, les premières synergies avec le groupe IPM, le positionnement à la hausse des audiences, une croissance du chiffre d'affaires publicitaire et un subside.
- Toutefois, l'impact favorable de ces changements sur le chiffre d'affaires demeure insuffisant et LN24 enregistre une hausse des dépenses et un retard dans l'application de nouveaux outils de gestion, causant la hausse des charges d'exploitation.

La société enregistre une hausse du chiffre d'affaires de 2.505.777€ à 3.038.393€, grâce entre autres aux subsides obtenus. Les biens et services sont en hausse de 4.435.387€ à 5.083.887€.

Les rémunérations et charges sociales sont passées de 1.102.320€ à 1.258.062€.

Les résultats financiers non récurrents de 1.000.771€ en 2021 ont influencé favorablement le résultat de 2021, mais ne sont pas récurrents en 2022.

L'année se termine avec une perte après impôts de 3.970.780 € contre 2.459.101€ en 2021.

2. Continuité

Sur base des perspectives 2023 décrites ci-après, les comptes 2022 ont été établis dans une approche de continuité.



3. Recherche et développement

En 2022, la société n'a pas effectué d'activités de recherche et de développement.

4. Succursale

La société n'avait pas de succursale.

5. Produits dérivés

La société n'a pas utilisé instruments financiers en 2022.

6. Evénement post-clôture

Le déménagement de LN24 s'est finalisé en janvier 2023. Un désaccord est apparu avec le propriétaire des anciens locaux quant aux conditions de sortie conclues à la reprise de la société par IPM Group. Les conséquences ne peuvent être chiffrées à l'heure actuelle.

7. Perspectives 2023

A l'approche de 2023, le rythme de transformation s'accélère : une nouvelle forme d'émission matinale et moins couteuse est faite avec LN radio (chaîne de IPM Group), la programmation systématique des documentaires instaurée en septembre 2022 s'intensifie et permet de réduire les coûts de production, la production d'émissions fortes en access et prime time permet d'augmenter la part de marché, une redynamisation du team Commercial Brand doit permettre de développer les revenus de sponsoring et un plan de réduction des coûts est mis en œuvre.

L'objectif est de réduire les pertes dans une optique de break-even en 2025. La progression de la part de marché engendrera la hausse des recettes publicitaires. L'aboutissement de la négociation de nouveaux crédits en 2023 permettra les investissements requis en programmes et améliorera la trésorerie de la société.

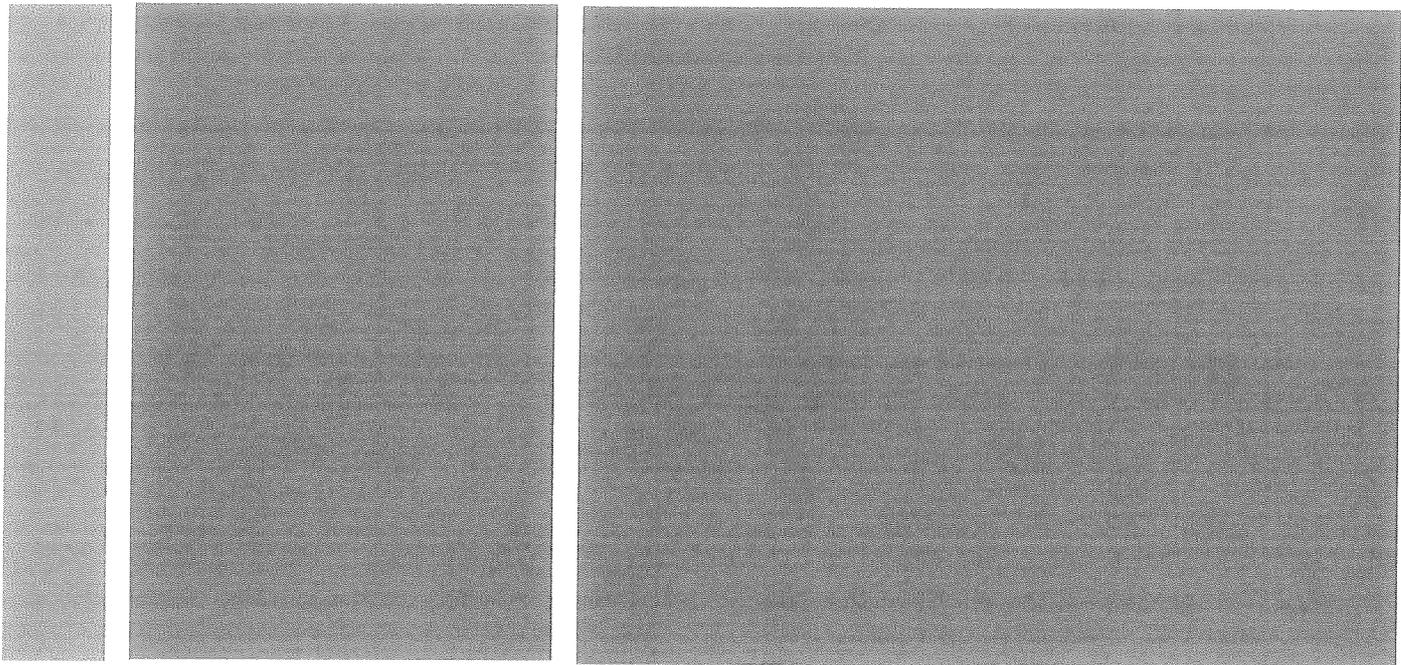
8. Affectation du résultat

Le Conseil proposera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire d'affecter la perte de l'exercice, soit 3.970.780€ en report à nouveau, comme suit :

Perte reportée au 31 décembre 2021	-9.542.648€
Perte de l'exercice à affecter	<u>-3.970.780€</u>
Perte reportée au 31 décembre 2022	<u>-13.513.428€</u>

Fait à Bruxelles, le 12 mai 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES



LES NEWS 24 SA

Rapport du commissaire

31 décembre 2022

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING



LES NEWS 24 SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Les News 24 SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport du commissaire fait suite à notre rapport de carence établi le 15 mai 2023, qui vous a été adressé, en l'absence des documents nécessaires pour nous permettre d'établir notre rapport dans les délais requis.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Il s'agit de notre première année d'intervention.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.609.393,41 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 3.970.780,12.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-cap 6.20 des comptes annuels dans laquelle l'Organe d'administration propose à l'assemblée générale le maintien des règles comptables de continuité dans l'arrêt des comptes au 31 décembre 2022.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social - Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0428 391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toefen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

L'Organe d'administration y expose les mesures prises et celles en cours en vue de redresser la situation financière de la société ainsi que les prévisions de trésorerie.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Autre point

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 24 mai 2022, une opinion sans réserve sur es comptes annuels.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur l'annexe C-cap 6.20 des comptes annuels mentionnant les raisons pour lesquelles l'organe d'administration est confiant, malgré la perte reportée, quant à la capacité de la société a atteindre un retour à l'équilibre d'ici 2024 via le développement d'une nouvelle offre ainsi qu'un plan de réduction des coûts.

Comme indiqué à l'annexe C-cap 6.20, ces événements et ces conditions révèlent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important quant à la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Cependant, l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation lors de l'établissement des comptes annuels nous paraît appropriées et notre opinion n'est pas modifiée concernant ce point.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

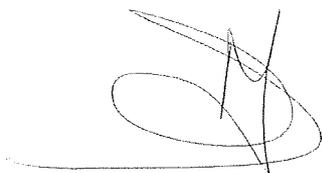
Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations, à l'exception
 - ✓ de l'absence de publication aux annexes du Moniteur Belge de notre mandat de commissaire
 - ✓ du non-respect des délais de mise à disposition des informations aux commissaire et actionnaires.

Zaventem, le 26 juin 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Delacroix", written over a horizontal line.

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
MARIE DELACROIX

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	27,6	14,9	12,7
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	27,6	14,9	12,7

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	43.285	24.130	19.155
Temps partiel	1012			
Total	1013	43.285	24.130	19.155

Frais de personnel

Temps plein	1021	1.258.062	679.171	578.891
Temps partiel	1022			
Total	1023	1.258.062	679.171	578.891

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033	36.266	20.531	15.735
--	------	--------	--------	--------

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	23,3	11,5	11,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	40.243	20.190	20.053
Frais de personnel	1023	1.102.320	544.064	558.256
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	27	1	27,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	26	1	26,8
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	16		16
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	16		16
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	11	1	11,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	11	1	11,8
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	27	1	27,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	6	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.526	
Frais pour la société	152	132.477	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	10	4	11,8
210	7		7
211	3	4	4,8
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	9	4	10,8
310			
311	9	4	10,8
312			
313			
340			
341			
342			
343	9	4	10,8
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841	2	5851	
5842	1.950	5852	
5843	16.417	5853	